

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 36 (1999)  
**Heft:** 1376

**Artikel:** Découpage électoral : la constituante vaudoise et son mode d'élection  
**Autor:** Gavillet, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1014572>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le refus du syndicalisme aux fonderies de Moudon

*Une récente interview de l'Événement syndical révèle des conditions de travail et de rémunération d'un autre âge.*

**I**L Y A une cinquantaine d'années, la fonderie Gisling quittait Lausanne et le chemin du Vallon où elle était installée. Elle avait besoin de nouveaux espaces. Elle choisit Moudon.

L'entreprise, bien visible en contrebas de la route cantonale, a connu, dans le renouvellement de son personnel, les vagues successives de l'immigration. Aux manœuvres de Moudon, qui refluaient de l'industrie du bois et du bâtiment, ont succédé les Espagnols, puis les Turcs. Moudon recense 30% de population étrangère.

## Les attentes de la convention collective

Les conditions de travail dans une fonderie sont particulièrement éprouvantes: bruit, poussière et, en été, chaleur exceptionnellement lourde. Le patron des années cinquante, devenu notable local, se disait ouvert aux idées sociales... sauf qu'il ne voulait pas entendre parler d'une présence syndicale dans son entreprise. Depuis, la fonderie, en difficultés, a été reprise par le groupe Von Roll et l'on pouvait penser que le refus d'une participation syndicale était dépassé – d'autant plus les entreprises alémaniques du groupe Von Roll, à une exception près, sont toutes soumises à une convention collective. Mais pas à Moudon.

Le responsable du comité d'entreprise, interrogé par Pierre Girardet pour l'*Événement syndical* (17.11.98) souligne les avantages qu'apporterait la convention collective. C'est édifiant.

«L'adhésion à la CCT va nous apporter une série d'améliorations. Au niveau du treizième salaire, par exemple, qui n'existe pas chez nous; au niveau des heures de nuit et des heures travaillées en équipes, qui ne sont pas payées selon la convention; au niveau de la durée des vacances et également du temps de travail hebdomadaire. Actuellement, à Moudon, on travaille 41 heures par semaine. C'est sûrement parce que les Fonderies ne voulaient pas réduire le temps de travail qu'elles ont toujours refusé de signer la convention. Mais je crois que les choses changent. Il me semble que la

direction est prête à entrer en matière à ce sujet.»

## Pressions multiples sur les ouvriers

»C'est sûr que la pression sur les gens a augmenté. On nous demande de venir travailler le samedi matin; les heures de nuit se multiplient, comme l'hiver passé, parce que, pendant la nuit, l'énergie coûte moins cher; les gens apprennent une semaine à l'avance quels seront leurs horaires; le travail de nuit n'est pas rémunéré selon la CCT, etc. Les collègues en ont un peu marre. Ils ont l'impression d'être mis sous pression. C'est aussi pour cela qu'ils veulent que l'entreprise signe la

convention. Il y a tout de même un minimum de règles que l'entreprise devrait respecter. C'est ce qu'on attend de la CCT.»

»Concernant les salaires, la situation n'est pas brillante non plus. Cela fait six ans que nous n'avons reçu ni augmentation ni indexation. J'ai calculé qu'en moyenne nous avons perdu durant cette période 17% de pouvoir d'achat. La seule concession que nous avons obtenue l'année dernière, c'est que les salaires inférieurs à 3000 francs soient relevés à ce niveau. J'espère que cette année il y aura moyen de discuter. Nous allons demander une hausse de 3%, ce qui n'est vraiment pas un luxe. Et puis l'entreprise marche bien.»

ag

## DÉCOUPAGE ÉLECTORAL

# La Constituante vaudoise et son mode d'élection

**L**E NOUVEAU SYSTÈME électoral vaudois a, pour la seconde fois, été mis à l'épreuve. C'est assez pour qu'il révèle ses avantages, par rapport au système antérieur, et ses insuffisances.

Le législateur avait estimé que la proportionnelle ne pouvait jouer dans de trop petits arrondissements, car le nombre restreint de sièges exigeait du candidat, pour avoir une chance d'être élu, qu'il séduise quelque 20 % du corps électoral.

C'était un quorum de fait beaucoup trop élevé, une barre infranchissable même pour des petits partis qui pourtant dépassaient largement le quorum légal (5%). Il a donc été décidé que dans deux petits districts limitrophes, expressément désignés, les partis pourraient «conjoindre» leurs listes. Les suffrages sont donc additionnés pour l'attribution des sièges comme si les deux districts formaient un seul arrondissement; puis le ou les sièges obtenus sont ensuite répartis entre les districts en accordant la priorité à celui des deux districts qui a le plus contri-

bué à ce gain. Pour le moins compliqué!

Les avantages du nouveau système ont été réels pour des petits partis qui ont pu se présenter et parfois obtenir un siège là où ils n'avaient auparavant aucune chance, ce qui les décourageait d'emblée. Les Verts ont particulièrement bénéficié du système.

L'inconvénient est un déficit démocratique. Les électeurs d'un parti contribuent à faire élire un candidat d'un autre district qui ne figure pas sur la liste qui était leur bulletin de vote. Le candidat ne leur a pas été présenté; ils ne l'ont pas choisi.

Le correctif simple serait de faire un pas de plus, c'est-à-dire de considérer que les districts conjoints forment un seul arrondissement électoral. Solution minimaliste. Le vrai remède serait la création d'arrondissements régionaux suffisamment étendus, une dizaine, où les élections se dérouleraient à visage découvert. La Constituante a précisément été élue pour s'atteler à ce problème jusqu'ici éludé.

ag